



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/59
23 octobre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

FRAIS D'ADMINISTRATION ET QUOTES-PARTS DES AGENCES

1. La question de la répartition des ressources a été discutée lors de la 37^e réunion du Comité exécutif dans le cadre de l'examen du document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 et Corr.1/Rev.1). Le document indiquait que :

«55. Les parts fixes permettent aux agences de prévoir leurs coûts d'appui avec plus de précision mais elles ont aussi l'inconvénient d'octroyer les ressources attribuées sur des périodes de temps inutilement longues comme ce fut le cas dans la plupart des projets de bromure de méthyle.

56. Cet exercice pourrait être impossible à réaliser au cours de la prochaine période triennale lorsqu'un cadre de mise en œuvre des projets plus rigoureux devra être observé.

57. Aucune formule immédiate ne peut être utilisée pour corriger les défauts des ententes existantes sans affecter la répartition actuelle du travail.

58. Toute cette question des coûts d'appui pourrait être réglée en remplaçant le système actuel par un système qui dote les agence d'un budget administratif et leur accorde des coûts d'appui moins élevés pour les projets individuels.» (UNEP/OzL./Pro/ExCom/37/66, paragraphes 55-58).

2. Par conséquent, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, en collaboration avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, d'évaluer la possibilité de remplacer ou de modifier le système actuel de coûts d'appui des projets, en fournissant aux agences des budgets administratifs ainsi qu'un taux réduit de coûts d'appui pour les activités individuelles, et de présenter un rapport à la 38^e réunion du Comité exécutif, étant entendu que le total des coûts d'administration ne dépasserait pas les coûts administratifs totaux existants. (Décision 37/68c).

Contexte

3. A sa huitième réunion tenue en novembre 1996, la Réunion des Parties a demandé que le Comité exécutif, au cours des trois prochaines années, essaie de réduire les frais d'appui aux agences en dessous de 10 pour cent en moyenne au lieu du niveau actuel de 13 pour cent afin que davantage de fonds soient disponibles pour d'autres activités (Décision VIII/4). A sa vingt-sixième réunion en novembre 1998, après avoir examiné un document sur les frais d'appui administratifs préparé par le cabinet de consultants Coopers and Lybrand (UNEP/OzL.Pro/ExCom/26/67), le Comité exécutif a modifié la structure des frais administratifs du Fonds d'un taux fixe de 13 pour cent appliqué à tous les projets selon leur importance, à une échelle progressive basée sur l'ampleur de la subvention du projet et sur le principe du cas par cas pour les projets s'élevant à plus de 5 millions \$US (Décision 26/41). En raison de cette décision, les frais d'appui réels sont passés de 12,4 % en moyenne en 1998 à 10,8 % en 2001, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1

**FRAIS D'APPUI ADMINISTRATIFS RECUS PAR LE PNUD,
L'ONUDI ET LA BANQUE MONDIALE
(1998-2001)**

	Fonds approuvés pour les projets et les activités par agence (dollars US)	Calcul des frais d'appui (dollars US)	Pourcentage du calcul des frais d'appui des fonds approuvés
Année	1998		
PNUD	32 280 036	4 172 825	12,90 %
ONUDI	24 221 110	3 096 698	12,80 %
Banque mondiale	40 532 855	4 806 730	11,90 %
Total	97 034 001	12 076 254	12,40 %
Année	1999		
PNUD	37 392 551	4 772 264	12,80 %
ONUDI	35 462 778	4 254 041	12,00 %
Banque mondiale	66 197 997	6 798 255	10,30 %
Total	139 053 326	15 824 560	11,40 %
Année	2000		
PNUD	32 721 019	3 992 071	12,20%
ONUDI	30 883 337	3 639 785	11,80%
Banque mondiale	37 930 079	3 680 450	9,70%
Total	101 534 435	11 312 306	11,10%
Année	2001		
PNUD	36 615 954	4 483 956	12,20 %
ONUDI	25 326 439	3 163 286	12,50 %
Banque mondiale	55 416 229	5 070 145	9,10 %
Total	117 358 622	12 717 387	10,80 %
Année	Total (1998 – 2002)		
PNUD	139 009 560	17 421 116	12,50 %
ONUDI	115 893 664	14 153 810	12,20 %
Banque mondiale	200 077 160	20 355 580	10,20 %
Total	454 980 384	51 930 506	11,40 %

Propositions d'un Nouveau régime de frais d'appui administratifs

4. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds ont tenu une réunion de coordination en septembre 2002 afin de discuter, entre autres questions, de la préparation du plan d'élimination 2003-2005 du Fonds multilatéral, du système actuel des quotes-parts fixes des agences et des frais d'appui connexes des agences d'exécution. Suite à cette discussion, on a appris qu'un nouveau régime de frais administratifs garantirait le maintien du personnel actuel des agences d'exécution et leurs principales activités et fournirait suffisamment de frais d'appui pour que la mise en œuvre des projets soit justifiée selon une base prévisible. Le nouveau régime proposé pour une période d'essai pendant la période triennale s'élève à 1,5 million \$US par

année à titre de fonds supplémentaire pour financer l'unité principale de chacune des trois agences d'exécution, en plus des frais d'appui aux agences de 7 pour cent à appliquer sur toutes les propositions de projets. Le Secrétariat a distribué un premier projet de ce document aux agences d'exécution et aux agences de coopération bilatérales des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon et Suède.

5. Le Tableau 2 montre l'incidence que le régime proposé aurait eue sur le niveau des frais d'appui associés aux projets approuvés pour la période 1998 à 2001, par rapport aux frais d'appui actuellement approuvés pour les mêmes projets pendant les années indiquées dans le Tableau 1.

Tableau 2

**REGIME PROPOSE EN MATIERE DE FRAIS D'APPUI ADMINISTRATIFS
ET INCIDENCE DE CE DERNIER SUR LES PROJETS APPROUVES DE 1998 A 2001.**

	Fonds approuvés pour les projets et les activités par agence (dollars US)	Calcul des frais d'appui (dollars US)	Pourcentage du calcul des frais d'appui des fonds approuvés
Année	1998		
PNUD	32 280 036	3 759 603	11,65 %
ONUDI	24 221 110	3 201 358	13,22 %
Banque mondiale	40 532 855	4 337 300	10,70 %
Total	97 034 001	11 298 260	11,64 %
Année	1999		
PNUD	37 392 551	4 117 479	11,01 %
ONUDI	35 462 778	3 982 394	11,23 %
Banque mondiale	66 197 997	6 133 860	9,27 %
Total	139 053 326	14 233 733	10,24 %
Année	2000		
PNUD	32 721 019	3 790 471	11,58 %
ONUDI	30 883 337	3 661 834	11,86 %
Banque mondiale	37 930 079	4 155 106	10,95 %
Total	101 534 435	11 607 410	11,43 %
Année	2001		
PNUD	36 615 954	4 063 117	11,10 %
ONUDI	25 326 439	3 272 851	12,92 %
Banque mondiale	55 416 229	5 379 136	9,71 %
Total	117 358 622	12 715 104	10,83 %
Année	Total (1998 - 2001)		
PNUD	139,009,560	15,730,669	11.32%
ONUDI	115,893,664	14,118,436	12.18%
Banque mondiale	200,077,160	20,005,401	10.00%
Total	454,980,384	49,854,507	10.96%

6. Cette proposition fournirait le même montant global de frais d'appui reçu par les agences en 2001 et davantage de frais d'appui qu'en 2000. Bien que cette solution de remplacement entraîne une baisse des frais d'appui aux agences de l'ordre de 2,1 millions \$US pour la période 1998-2001, elle reflète plus précisément l'incidence des accords pluriannuels sur les frais d'agence, ce qui devrait assurer la continuité de la réduction des frais d'appui et rapprocherait le Fonds de l'objectif de la Décision VIII/4 visant à réduire les frais d'agence à un niveau moyen inférieur à 10 pour cent.

7. Le PNUD et la Banque mondiale ont estimé qu'un budget central et 7 pour cent sur les approbations de projets ne seraient pas suffisants pour qu'ils puissent poursuivre leurs opérations existantes. L'ONUDI a indiqué qu'elle examinerait le budget central proposé avec le 7 pour cent, à condition que la comptabilité et l'établissement des rapports ne soient plus distincts concernant l'utilisation de ces fonds à titre de montant total fixe dont l'ONUDI bénéficierait. Toutefois, l'ONUDI a déclaré qu'elle pensait qu'un budget central avec 8 pour cent était justifiable, non seulement en raison de la complexité croissante des projets mais également parce que le financement proposé pour les unités principales ne tenait pas compte de l'effet de l'inflation annuelle.

8. Le PNUD a souligné que la proposition d'un budget central, plus 8 pour cent, aurait entraîné un montant de 300 351 \$US en moins au cours de la période de l'analyse pour le PNUD. Avec un budget central, plus 7 pour cent, l'Organisation recevrait 1 690 477 \$US en moins. Le PNUD a indiqué qu'elle pensait que l'impact était plus important sur elle que sur les autres agences en raison d'un portefeuille important comprenant des petits projets pour les pays à faible volume de consommation qui ont reçu 13 pour cent de frais d'agence tandis que d'autres agences avaient proportionnellement plus de projets importants, dont plusieurs auraient reçu moins de 13 pour cent.

9. Le budget central, plus 7 pour cent, nécessiterait que le PNUD réduise son personnel. De plus, le PNUD a indiqué que les agences devraient fournir des conseils stratégiques et des services de supervision en vertu du Cadre de planification stratégique. Le PNUD a pris note qu'aucune structure similaire à celle du Programme d'aide à la conformité du PNUE (et le niveau de budget) n'a été proposée en vue de compenser les autres agences pour leurs services de planification stratégique, ce qui prendra beaucoup de temps à l'équipe de l'unité centrale pendant la période de conformité.

10. L'ONUDI et la Banque mondiale ont indiqué que leurs dépenses de frais d'appui réelles étaient supérieures à 7 pour cent au cours des années.

Proposition des agences d'exécution

11. Les agences d'exécution ont proposé un régime alternatif de coûts administratifs qui fournirait 1,5 million \$US à l'unité centrale, plus 8 pour cent pour toutes les approbations de projets, et que ledit régime soit appliqué à titre d'essai au cours de la prochaine période triennale. La proposition des agences d'exécution s'appliquerait à toutes les approbations de projets, y compris, entre autres, à la préparation de projet, au renforcement des institutions et à la préparation des programmes de pays. De plus, la proposition des agences d'exécution comprenait également une garantie que le niveau de revenu provenant des frais d'appui soit similaire à celui

qu'elles recevaient jusqu'ici. Le Secrétariat a informé les agences d'exécution qu'une garantie des frais d'appui administratifs supérieure à 1,5 million \$US pour l'unité principale maintiendrait effectivement les quotes-parts fixes existantes.

12. La proposition de l'agence d'exécution aurait entraîné un total de 12 pour cent pour les frais d'agence, en comparaison aux 11,4 % actuellement approuvés, tel qu'indiqué dans le Tableau 3.

Tableau 3

PROPOSITION DES AGENCES D'EXECUTION RELATIVE AUX FRAIS D'APPUI ADMINISTRATIFS, ET INCIDENCES DE CES DERNIERS SUR LES PROJETS APPROUVES DE 1998 A 2001.

	Fonds approuvés pour les projets et les activités par agence (dollars US)	Calcul des frais d'appui (dollars US)	Pourcentage du calcul des frais d'appui des fonds approuvés
Année	1998		
PNUD	32 280 036	4 082 403	12,65 %
ONUDI	24 221 110	3 444 409	14,22 %
Banque mondiale	40 532 855	4 742 628	11,70 %
Total	97 034 001	12 269 440	12,64 %
Année	1999		
PNUD	37 392 551	4 491 404	12,01 %
ONUDI	35 462 778	4 337 022	12,23 %
Banque mondiale	66 197 997	6 795 840	10,27 %
Total	139 053 326	15 624 266	11,24 %
Année	2000		
PNUD	32 721 019	4 117 682	12,58 %
ONUDI	30 883 337	3 970 667	12,86 %
Banque mondiale	37 930 079	4 534 406	11,95 %
Total	101 534 435	12 622 755	12,43 %
Année	2001		
PNUD	36 615 954	4 429 276	12,10 %
ONUDI	25 326 439	3 526 115	13,92 %
Banque mondiale	55 416 229	5 933 298	10,71 %
Total	117 358 622	13 888 690	11,83 %
Année	Total (1998 - 2001)		
PNUD	139 009 560	17 120 765	12,32 %
ONUDI	115 893 664	15 278 213	13,18 %
Banque mondiale	200 077 160	22 006 173	11,00 %
Total	454 980 384	54 405 151	11,96 %

Financement de l'unité principale

13. Les agences d'exécution ont accepté de fournir des données sur les frais d'appui actuels dépensés pour l'unité principale et les autres activités de soutien sur une présentation établie correspondant aux données des agences fournies par l'Etude de Coopers and Lybrand présentée à la 26^e réunion. Vous trouverez des informations détaillées par catégorie de coût dans l'Annexe I. Le Tableau 4 présente les frais d'appui principaux au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale et les frais moyens par agence pour la période 1997 à 2001.

14. Le Tableau 4 présente les coûts de l'unité centrale pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale et les coûts moyens par agence par agence pour la période 1997-2001.

Tableau 4

COUTS DE L'UNITE PRINCIPALE POUR LE PNUD, L'ONUDI ET LA BANQUE MONDIALE ET COUTS MOYENS PAR AGENCE POUR LA PERIODE 1997-2001

Agence	1997	1998	1999	2000	2001	Total
PNUD	1 067 797	1 437 040	1 416 994	1 523 314	1 578 774	7 023 919
ONUDI	1 256 004	1 271 154	1 337 426	1 433 138	1 495 424	6 793 146
Banque mondiale	1 523 941	1 586 794	1 229 169	1 469 660	1 522 016	7 331 580
TOTAL	3 847 742	4 294 988	3 983 589	4 426 112	4 596 214	21 148 645

15. Les agences ont également fourni des informations sur le recrutement pour les unités principales. Le PNUD a indiqué que son unité principale comptait un chef d'unité, quatre professionnels et quatre employés de soutien. L'unité principale de l'ONUDI compte quatre professionnels et quatre employés de soutien. Celle de la Banque mondiale compte un chef d'unité, quatre professionnels et trois employés de soutien.

16. Le PNUD a indiqué qu'il était d'accord pour un budget central, plus 8 pour cent, réparti comme suit : 1 point de pourcentage pour les services généraux, 3 points de pourcentage pour les fonctions de supervision, et 4 points de pourcentage pour les services des bureaux régionaux et des agences d'exécution.

Agences bilatérales et PNUE

17. En réponse à la demande du Secrétariat d'examiner un projet de ce document, deux agences bilatérales ont voulu connaître l'impact de cette décision sur les frais d'appui aux agences dont les agences bilatérales bénéficient. Le Secrétariat a noté que puisque le document ne traitait pas des agences bilatérales, la Décision 26/41 continuerait d'être appliquée. Toutefois, il faut noter que la valeur d'un projet bilatéral est généralement inférieure à 500 000 \$US.

18. En ce qui concerne le PNUE, ce dernier a soumis un rapport sur ses frais administratifs à la 38^e Réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/22). Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les frais d'appui du PNUE dans ce contexte. La Décision 26/41 serait encore appliquée aux activités du PNUE, à l'exception du Programme d'aide à la conformité, du renforcement des institutions et de la préparation des programmes de pays. Cependant, il faut noter que comme les agences bilatérales, une activité typique du PNUE coûte moins de 500 000 \$US et recevrait 13 pour cent.

Quotes-parts des agences

19. Les quotes-parts actuelles des agences pour les projets d'investissement sont les suivantes : 30 pour cent pour le PNUD, 25 pour cent pour l'ONUDI et 45 pour cent pour la Banque mondiale. Le Comité exécutif a déjà approuvé en grande partie et en principe des fonds pour les agences d'exécution pendant la prochaine période triennale, comme le montre le Tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

**ENGAGEMENTS FINANCIERS DES ACCORDS PLURIANNUELS
POUR LA PERIODE TRIENNALE 2003-2005, PAR AGENCE
(En dollars US)**

Agence	2003	2004	2005	Total
PNUD*	13 549 668	19 362 763	14 152 210	47 064 641
ONUDI	5 818 863	4 751 137	795 688	11 365 688
BIRD	41 489 596	38 288 537	40 203 382	119 981 515
Total	60 858 127	62 402 437	55 151 280	178 411 844
Pourcentage d'une allocation de 150 millions \$US par année.	41 %	42 %	37 %	40 %

* Y compris 7 millions \$US en 2004 et 5,7 millions \$US en 2005, et un montant indéterminé pour la mise en œuvre de l'Allemagne

20. Comme le montre le Tableau 5, si les Parties conviennent d'un niveau d'approvisionnement annuel de 150 millions \$US par exemple, environ 40 pour cent de la ressource prévue pour la période triennale auront été alloués en même temps que les frais d'appui entraînés par ces engagements financiers. Toutefois, le solde des ressources à approuver lors de la prochaine période triennale doit être basé sur les besoins d'élimination des pays visés à l'article 5. Les besoins de conformité des pays visés à l'article 5 ont été déterminés selon le modèle axé sur la conformité présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 et Corr.1/Rev.1. Le modèle et la situation de la conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1) ont été adoptés à titre de guide flexible pour la planification des ressources pour la période triennale 2003-2005 (Décision 37/68a).

21. En théorie, si les pays choisissent une agence pour tous les projets, les autres agences pourraient recevoir seulement les montants des fonds qui ont déjà été engagés. Comme les quotes-parts fixes des agences rendent compte, entre autres, du niveau des frais d'appui

administratifs qu'une agence reçoit, tout changement de cette disposition aura un effet sur le niveau des frais d'appui reçus par chacune des trois agences d'exécution. Par conséquent, il faudrait étudier une nouvelle structure administrative des frais afin de maintenir l'expertise développée par les agences dans leurs unités principales au cours de la prochaine période triennale, et d'accommoder, en même temps, les besoins de conformité des pays visés à l'article 5.

Observations

22. Si l'une des démarches proposées devait être adoptée, le système des frais d'appui qui a été approuvé pourrait être examiné de façon plus poussée. Par exemple, puisque les frais de rapport sont couverts par l'allocation de l'unité principale, le Comité exécutif pourrait voir si les frais d'appui aux agences de l'ordre de 7 à 8 pour cent peuvent être encore appliqués aux activités de préparation de projet, à la préparation des programmes de pays et au renforcement des institutions. Il faut noter que le PNUE ne reçoit plus de frais d'appui aux agences pour la préparation des programmes de pays et les projets de renforcement des institutions puisque le Comité exécutif a approuvé un budget central de recrutement au moyen du Programme d'aide à la conformité. Les agences de mise en œuvre ont indiqué que leur proposition assumait un budget principal, plus 8 pour cent pour toutes les approbations de projets.

23. L'Annexe I présente une étude des frais réels des unités principales et indique certaines variations relatives aux éléments des coûts selon les agences. En 2001, Les frais de déplacement pour l'unité principale étaient de 131 037 \$US pour le PNUE, de 82 000 \$US pour l'ONUDI et de 231 903 \$US pour la Banque mondiale. En 2001, les frais de remboursement pour les services généraux de l'unité principale s'élevaient à 354 922 \$US pour le PNUE, à 259 893 \$US pour l'ONUDI et à 102 913 \$US pour la Banque mondiale. Les frais relatifs aux activités non-essentiels peuvent également varier selon les agences. Par exemple, les frais d'exécution nationale/d'agence d'exécution/d'intermédiaire financier et de supervision s'élevaient, en 2001, à 3,3 millions \$US pour le PNUE, à 3,8 millions \$US pour l'ONUDI et à 4,5 millions \$US pour la Banque mondiale.

24. La Décision 37/68 demandait d'évaluer la possibilité de remplacer ou de modifier le système actuel des frais d'appui aux projets, étant entendu que le total des coûts d'administration ne dépasserait pas les coûts administratifs totaux existants. Bien que le montant total pour la période 1998-2001, en vertu du budget central proposé, plus 7 pour cent, s'élève à 2,1 millions \$US de moins, le montant total des frais d'appui pour 2001 refléterait le niveau des frais d'appui que les agences d'exécution reçoivent dans l'ensemble, soit 12,7 millions \$US. Le montant des frais d'appui reçus en 2001 reflète mieux les frais d'appui réels reçus que ceux de la période 1998-2001, en raison du nombre croissant d'accords pluriannuels axés sur les résultats dont les frais d'appui administratifs sont moins élevés. Par conséquent, un budget central, plus des frais d'agence de 7 pour cent sur les projets approuvés pourrait remplacer le système actuel afin que le total des frais administratifs n'excède pas les frais administratifs actuels.

Recommandations

Le Comité exécutif pourrait décider d'examiner les propositions suivantes :

1. Adopter un nouveau régime de coûts administratifs pour la période triennale 2003-2005 incluant 1,5 million \$US pour financer l'unité principale ainsi que 7 pour cent sur les approbations de projets, à titre d'essai.
2. Noter que, comme le financement de l'unité principale a été fourni par le nouveau régime de coûts administratifs, la provision de [7] pour cent ne s'appliquera pas à la préparation de projet, à la préparation des programmes de pays et aux activités de renforcement des institutions.

Annexe I

Frais d'appui administratifs actuels des agences d'exécution (1997-2001)

Agence: PNUD	1997	1998	1999	2000	2001
Eléments principaux	\$	\$	\$	\$	\$
Unité principale du personnel et personnel contractuel	636 455	819 122	794 859	874 556	912 355
Déplacements	66 802	126 214	121 354	92 034	132 037
Espace (location et frais commun)	225 952	86 912	142 094	129 892	113 105
Fourniture d'équipement et autres frais (ordinateurs, fournitures, etc.)	31 408	26 169	24 275	40 724	63 021
Services contractuels (entreprises)	3 119	684	6 236	15 019	3 334
Remboursement des services généraux pour l'unité principale du personnel	104 060	377 941	328 176	371 090	354 922
Coût total de l'unité principale	1 067 797	1 437 040	1 416 994	1 523 314	1 578 774
Remboursement des Bureaux régionaux et des entités nationales d'exécution, <u>frais généraux inclus</u>	765 868	743 725	505 825	669 610	612 594
Frais d'appui des agences d'exécution (internes), <u>frais généraux inclus</u>	2 173 890	2 296 588	1 567 299	2 247 823	2 129 104
Intermédiaires financiers, <u>frais généraux inclus</u>				138 571	223 373
Total des frais d'appui administratifs	4 007 555	4 477 353	3 490 118	4 579 318	4 543 845
Frais de supervision encourus par l'Unité principale du personnel	207 487	297 533	291 821	294,355	323 540
Grand Total des frais d'appui administratifs	4 215 042	4 774 886	3 781 939	4 873 673	4 867 385

Agence: ONUDI	1997	1998	1999	2000	2001
Eléments principaux	\$	\$	\$	\$	\$
Unité principale du personnel et personnel contractuel	845 300	875 000	893 200	951 300	1 011 700
Déplacements	61 000	68 600	74 400	80 600	82 000
Espace (location et frais commun)	40 160	42 772	48 588	53 757	55 478
Fourniture d'équipement et autres frais (ordinateurs, fournitures, etc.)	40 646	34 446	38 323	36 389	36 353
Services contractuels (entreprises)	25 000	28 000	40 000	50 000	50 000
Remboursement des services généraux pour l'unité principale du personnel	243 898	222 336	242 915	261 092	259 893
Coût total de l'unité principale	1 256 004	1 271 154	1 337 426	1 433 138	1 495 424
Remboursement des Bureaux régionaux et des entités nationales d'exécution, <u>frais généraux inclus</u>	296 550	853 835	853 835	1 068 755	1 068 755
Frais d'appui des agences d'exécution (internes), <u>frais généraux inclus</u>	3 763 381	3 355 018	3 300 037	2 252 521	2 768 484
Intermédiaires financiers, <u>frais généraux inclus</u>					

Total des frais d'appui administratifs	5 315 935	5 480 007	5 491 298	4 754 414	5 332 663
Frais de supervision encourus par l'Unité principale du personnel					
Grand Total des frais d'appui administratifs	5 315 935	5 480 007	5 491 298	4 754 414	5 332 663

Agence: Banque mondiale	1997	1998	1999	2000	2001
Eléments principaux	\$	\$	\$	\$	\$
Unité principale du personnel et personnel contractuel	820 000	820 740	712 402	834 479	917 119
Déplacements	165 810	125 037	182 809	230 118	231 903
Espace (location et frais commun)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Fourniture d'équipement et autres frais (ordinateurs, fournitures, etc.)	145 442	130 928	89 014	119 853	107 724
Services contractuels (entreprises)	116 809	63 689	39 017	40 550	92 357
Remboursement des services généraux pour l'unité principale du personnel	205 880	376 400	135 927	174 660	102 913
Coût total de l'unité principale	1 523 941	1 586 794	1 229 169	1 469 660	1 522 016
Remboursement des Bureaux régionaux et des entités nationales d'exécution, <u>frais généraux inclus</u>	2 885 025	3 012 632	3 072 749	3 350 200	3 474 885
Frais d'appui des agences d'exécution (internes), <u>frais généraux inclus</u>					
Intermédiaires financiers, <u>frais généraux inclus</u>	1 497 100	1 709 498	1 534 542	2 329 895	1 013 462
Total des frais d'appui administratifs	5 906 066	6 308 924	5 836 460	7 149 755	6 010 363
Frais de supervision encourus par l'Unité principale du personnel					
Grand Total des frais d'appui administratifs	5 906 066	6 308 924	5 836 460	7 149 755	6 010 363
